



ADA021 · LES ACTES DES APÔTRES

La recherche des prisonniers

Au lever du jour, le souverain sacrificateur ordonna à la garde du Temple de se rendre à la prison afin d'amener les apôtres devant le Sanhédrin pour qu'ils soient jugés...

EN BREF

Analyse d'Actes 5.21-26 : après la délivrance miraculeuse des apôtres, le Sanhédrin découvre les cellules vides. Luc met en lumière la perplexité des autorités religieuses, l'embarras du commandant du Temple et la crainte d'une réaction populaire. Malgré l'inexplicable, les chefs religieux persistent dans leur opposition et ordonnent une seconde arrestation, illustrant la souveraineté de Dieu sur toute opposition humaine.

LECTURE
25 min

RÉFÉRENCES
38

LIVRES CITÉS
4

NIVEAU
Moyen

PUBLIC
Intermédiaire

PUBLIÉE
18/06/2026

MISE À JOUR
23/06/2026

CLASSEMENT

PARCOURS	Les Actes des Apôtres
THÈME	Actes des Apôtres
THÈME	Ministère de Pierre
SÉRIE	ADA - Actes des Apôtres

PERSONNAGES

Pierre · apôtres · grand prêtre · commandant du Temple · anciens d'Israël · Luc · gardiens de prison

LIEUX

Jérusalem · Temple de Jérusalem · prison · Sanhédrin

PÉRIODES

Printemps 33 · Eglise primitive · Premier siècle

MOTS-CLÉS

prisonniers · apôtres · Sanhédrin · cellules vides · commandant du Temple · délivrance miraculeuse · Actes des Apôtres · garde du Temple · grand prêtre · persécution

NOTIONS

souveraineté de Dieu · délivrance miraculeuse · opposition religieuse · intervention divine · police du Temple · hiérarchie sacerdotale · popularité des apôtres · mouvement chrétien primitif

RÉFÉRENCES BIBLIQUES

Actes 5.21 · Actes 5.23 · Actes 5.19 · Actes 5.24 · Actes 5.25 · Actes 5.26 · Actes 4.1 · Actes 4.27-28 · Actes 5.12-16

SOMMAIRE

Consultation	3
Textes bibliques	3
Détails techniques	4
1- La découverte des cellules vides	5
2- L'embarras des autorités	5
3- Le commandant du Temple et sa garde	5
4- La crainte d'une réaction populaire	6
5- Une seconde arrestation sans résistance	6
Lexique	8

RÉSUMÉ

Cet article, référencé ADA021 dans la série sur les Actes des Apôtres, analyse le passage d'Actes 5.21-26, intitulé 'La recherche des prisonniers'. L'événement se déroule à Jérusalem au printemps de l'an 33, et constitue une séquence directement liée à la délivrance miraculeuse des apôtres par un ange de l'Éternel, relatée juste avant dans le chapitre 5. Le récit est exclusivement rapporté par Luc dans son second ouvrage, les Actes des Apôtres. Le passage s'articule autour de quatre points principaux développés dans le commentaire. Premièrement, la découverte des cellules vides : le grand prêtre avait convoqué le Sanhédrin et l'assemblée des anciens d'Israël pour faire comparaître les apôtres. Lorsque les gardes se rendent à la prison, ils trouvent les cellules parfaitement vides, alors que les portes sont fermées et les gardiens toujours à leur poste. Luc rapporte ces faits avec sobriété, sans s'attarder sur les détails spectaculaires de la délivrance miraculeuse, mais en mettant en avant la perplexité des autorités religieuses. L'accent est mis sur la souveraineté de Dieu qui poursuit son œuvre malgré l'opposition humaine. Deuxièmement, l'embarras des autorités : la situation est particulièrement délicate pour les responsables du Sanhédrin. L'ensemble du tribunal avait été réuni pour un jugement qui ne peut avoir lieu faute de prisonniers. Le commandant du Temple et les principaux sacrificateurs se demandent avec inquiétude la signification de ces événements. Malgré l'inexplicabilité rationnelle de la situation, aucune remise en question de leur opposition au mouvement chrétien n'est envisagée. Leur priorité reste l'arrestation des apôtres. Un messenger vient alors les informer que ces hommes se trouvent de nouveau dans le Temple, en train d'enseigner le peuple. Plutôt que d'interpréter cet événement extraordinaire comme un avertissement divin, les chefs religieux décident simplement d'ordonner une seconde arrestation. Troisièmement, le rôle du commandant du Temple et de sa garde : l'article précise que les gardes mobilisés ne sont pas des soldats romains mais la police du Temple, placée sous l'autorité du grand prêtre. Cette force d'ordre juive était chargée du maintien de l'ordre dans l'enceinte sacrée. Le commandant du Temple occupait une position hiérarchique élevée, se situant immédiatement après le grand prêtre dans l'organisation sacerdotale. Son implication directe dans les premières persécutions des apôtres souligne le caractère institutionnel et délibéré de l'opposition religieuse au christianisme naissant. Quatrièmement, la crainte d'une réaction populaire : les autorités religieuses étaient conscientes de la popularité croissante des apôtres auprès du peuple. Les nombreux miracles et l'enseignement des apôtres avaient suscité une profonde sympathie dans la population. Le commandant du Temple prend soin de ne pas employer la force pour ne pas provoquer de troubles parmi le peuple. Les apôtres, de leur côté, semblent avoir choisi de se soumettre volontairement à l'arrestation, conscients qu'une résistance aux gardes du Temple aurait pu provoquer des désordres. Cette dynamique

illustre la tension croissante entre les autorités juives et la communauté chrétienne primitive, tension qui se joue non seulement sur le plan théologique mais aussi sur le terrain politique et social. L'article renvoie également à plusieurs annexes complémentaires : ANN027 sur le dernier repas de Pâque, ANN028 sur la journée juive au temps de Jésus, ANN026 sur l'heure de la crucifixion, et ANN031 sur les Souverains Sacrificateurs. Ces ressources permettent de replacer le récit dans son contexte historique et culturel juif du premier siècle. L'ensemble du passage illustre un thème central du livre des Actes : malgré les oppositions humaines, qu'elles soient politiques ou religieuses, l'Évangile avance souverainement selon le plan divin, et aucune autorité terrestre ne peut en entraver définitivement la progression.

Consultation

Vous pouvez consulter :

- [ANN027 : Le dernier repas de Pâque](#)
- [ANN028 : La journée juive au temps de Jésus](#)
- [ANN026 : L'heure de la crucifixion](#)
- [ANN031 : Les Souverains Sacrificateurs](#)

Textes bibliques

Actes

Actes des apôtres 5.21-26 (Louis Segond S21)

Après avoir entendu cela, ils entrèrent de bonne heure dans le temple et se mirent à enseigner. Quand le grand-prêtre et ceux qui étaient avec lui arrivèrent, ils convoquèrent le sanhédrin et tout le conseil des anciens d'Israël, et ils envoyèrent chercher les apôtres à la prison.

Cependant, les gardes, à leur arrivée, ne les trouvèrent pas dans la prison. Ils repartirent et firent leur rapport

en disant: «Nous avons trouvé la prison soigneusement fermée, et les gardiens devant les portes, mais quand nous avons ouvert, nous n'avons trouvé personne à l'intérieur.»

A l'écoute de ces paroles, le commandant des gardes du temple et les chefs des prêtres se montrèrent perplexes, ne sachant que penser de cette affaire.

Quelqu'un vint leur dire: «Les hommes que vous avez mis en prison sont dans le temple et enseignent le peuple.»

Alors le commandant partit avec les gardes et les ramena, mais sans violence car ils avaient peur d'être lapidés par le peuple.

Texte biblique de la Bible version Segond 21 Copyright 2007 Société Biblique de Genève Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Détails techniques

Année 36

Année 27

Année 28

Année 29

Année 30

Année 31

Année 32

Année 33

Lieu : Ville de Jérusalem

Date : Printemps 33

Mode opératoire : Nous suivons Luc dans son second ouvrage

Note sur le mode opératoire : Ces informations se trouvent uniquement chez Luc



Les apôtres, vraisemblablement conscients qu'une opposition à la garde du Temple risquait de provoquer des troubles parmi la foule, choisirent de se soumettre et d'accompagner volontairement les gardes chargés de les conduire devant le Sanhédrin.

1- La découverte des cellules vides

Au matin, le grand prêtre convoqua le Sanhédrin ainsi que l'assemblée des anciens d'Israël afin de faire comparaître les apôtres devant le tribunal juif (Actes des apôtres 5.21). Ce qui ne devait être qu'une procédure ordinaire allait pourtant prendre une tournure inattendue.

Lorsque les gardes arrivèrent à la prison afin d'en faire sortir les détenus, ils découvrirent avec stupeur que les cellules étaient vides. La surprise fut d'autant plus grande que tout semblait parfaitement normal : les portes étaient soigneusement fermées et les gardiens se trouvaient toujours à leur poste (Actes des apôtres 5.23). Aucun indice ne permettait d'expliquer cette disparition mystérieuse.

Luc rapporte ces faits avec une grande sobriété. Il ne s'attarde pas sur les circonstances de la délivrance miraculeuse, déjà mentionnée précédemment (Actes des apôtres 5.19), mais met surtout l'accent sur la perplexité et l'embarras des autorités religieuses. Comme souvent dans le livre des Actes, l'intérêt principal du récit ne réside pas dans le caractère spectaculaire de l'événement, mais dans la manière dont Dieu poursuit souverainement son œuvre malgré l'opposition des hommes (Actes des apôtres 4.27-28).

2- L'embarras des autorités

La situation était particulièrement embarrassante pour les responsables de la prison. L'ensemble du Sanhédrin avait été réuni pour juger les apôtres, et la disparition des prisonniers risquait de compromettre toute la procédure. Le commandant du Temple et les principaux sacrificateurs se demandèrent alors avec inquiétude ce que cette affaire pouvait signifier (Actes des apôtres 5.24).

Cette remarque de Luc est intéressante. Les autorités ne disposent d'aucune explication rationnelle et se trouvent confrontées à un événement qui échappe à leur contrôle. Pourtant, le récit ne laisse entrevoir aucune remise en question de leur opposition au mouvement chrétien. Leur préoccupation principale demeure l'arrestation des apôtres et non la signification de ce qui vient de se produire.

Alors qu'ils se trouvent encore dans l'incertitude, un messenger vient leur annoncer que les hommes qu'ils recherchent se trouvent de nouveau dans le Temple et qu'ils enseignent le peuple (Actes des apôtres 5.25). Au lieu de considérer cet événement extraordinaire comme un avertissement ou un signe de l'intervention divine, les chefs religieux décident simplement de faire arrêter une seconde fois les apôtres afin de les faire comparaître devant le Sanhédrin.

3- Le commandant du Temple et sa garde

Luc souligne les précautions prises par le commandant du Temple et les gardes qui l'accompagnent (Actes des apôtres 5.24-26). Il ne s'agit pas de soldats romains, mais de la garde du Temple placée sous l'autorité du grand prêtre (Actes des apôtres 4.1). Cette police juive était chargée d'assurer le maintien de l'ordre dans l'enceinte sacrée. Les Romains n'intervenaient généralement que lorsque la sécurité publique était gravement menacée.

Le commandant du Temple occupait d'ailleurs une position importante au sein de la hiérarchie religieuse. Il semble avoir été le principal responsable du maintien de l'ordre dans le Temple et apparaissait immédiatement après le grand prêtre dans l'organisation sacerdotale. Son intervention dans les premières persécutions souligne l'implication directe des autorités religieuses dans cette affaire (Actes des apôtres 4.1 ; Actes des apôtres 5.24).

4- La crainte d'une réaction populaire

Les chefs religieux avaient compris que les apôtres bénéficiaient d'une sympathie croissante auprès d'une partie importante de la population. Les nombreux miracles accomplis ainsi que leur enseignement avaient suscité une profonde sympathie parmi la population (Actes des apôtres 5.12-16). Luc précise ainsi que le commandant du Temple et ses hommes évitèrent de recourir à la force, craignant d'être lapidés par le peuple (Actes des apôtres 5.26).

Cette crainte rappelle celle qui avait déjà conduit les autorités à agir avec prudence lors de la première arrestation de Pierre et de Jean (Actes des apôtres 4.21). Quelques années plus tôt, les chefs des prêtres et les anciens avaient également hésité à arrêter Jésus publiquement, parce qu'ils redoutaient la réaction de la foule (Matthieu 21.46 ; Marc 12.12 ; Luc 20.19). Dans la perspective de Luc, les apôtres suivent ainsi le même chemin que leur Maître et se heurtent aux mêmes oppositions.

Une émeute dans l'enceinte du Temple aurait pu provoquer l'intervention des troupes romaines stationnées dans la forteresse Antonia. Les chefs religieux avaient tout intérêt à préserver l'ordre public, car leur autorité dépendait en partie de leur capacité à maintenir la paix dans la ville.

5- Une seconde arrestation sans résistance

Cette prudence des autorités apparaît donc parfaitement compréhensible. Tout se déroula sans incident, car les apôtres n'opposèrent aucune résistance. Rien dans le récit ne laisse supposer qu'ils aient cherché à fuir ou à se soustraire à leurs accusateurs. Bien au contraire, ils acceptent de suivre les gardes afin de comparaître une nouvelle fois devant le Sanhédrin.

Cette attitude paisible est conforme aux recommandations que Jésus avait adressées à ses disciples lorsqu'il les avait avertis qu'ils seraient conduits devant des gouverneurs et des rois à cause de son nom (Matthieu 10.18-20 ; Luc 21.12-15). Elle illustre également le principe que Pierre exprimera bientôt devant ses juges : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Actes des apôtres 5.29).

Loin d'être découragés par leur arrestation et leur nuit de détention, les apôtres demeurent convaincus que l'œuvre de Dieu ne peut être arrêtée par les décisions humaines. Cette conviction constitue l'un des thèmes majeurs du livre des Actes et trouvera bientôt son expression la plus célèbre dans les paroles de Gamaliel : « Si cette œuvre vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire » (Actes des apôtres 5.39).

(Actes des apôtres 5.21) – La convocation du Sanhédrin

(Actes des apôtres 5.23) – La découverte des cellules vides

(Actes des apôtres 5.24-25) – La perplexité des autorités religieuses

(Actes des apôtres 5.24-26) ; (Actes des apôtres 4.1) – Le commandant du Temple et sa garde

(Actes des apôtres 5.12-16) ; (Actes des apôtres 5.26) ; (Actes des apôtres 4.21) – La faveur du peuple et la prudence des autorités

(Actes des apôtres 5.19) ; (Actes des apôtres 4.27-28) ; (Actes des apôtres 5.39) – La souveraineté de Dieu

(Actes des apôtres 5.29) ; (Matthieu 10.18-20) ; (Luc 21.12-15) – L'obéissance des apôtres et les persécutions annoncées

(Matthieu 21.46) ; (Marc 12.12) ; (Luc 20.19) – La crainte de la foule chez les chefs religieux

La garde du Temple

La garde du Temple et la garnison romaine de la forteresse Antonia

LEXIQUE

La Bible Segond 21 (S21) — La Segond 21. Modernisation : La Segond 21 vise à moderniser le langage de la traduction de Louis Segond tout en maintenant une grande fidélité aux textes originaux hébreux et grecs.

INF082 · <https://schilo.org/inf082-la-bible-segond-21-s21/>

Ceux qui étaient avec lui — « Le grand prêtre et tous ceux qui étaient avec lui, c'est-à-dire le parti des sadducéens (ἡ οὖσα αἵρεσις τῶν Σαδδουκαίων) » Le terme αἵρεσις (haireisis) désigne ici une « école de pensée », un « parti », une « secte » au sens philosophique — un groupe partageant les mêmes convictions doctrinales.

INF352 · <https://schilo.org/inf352-ceux-qui-etaient-avec-lui/>

Gamaliel — Gamaliel est l'une des personnalités juives les plus remarquables du 1er siècle. Il apparaît brièvement dans les Actes des Apôtres, mais sa réputation dépasse largement le cadre du Nouveau Testament.

INF375 · <https://schilo.org/inf375-gamaliel/>

La garde du Temple — La mention du « commandant du Temple » et de la garde du Temple en Actes des apôtres 4.1 constitue un détail important du récit de Luc. Elle nous permet de mieux comprendre comment les autorités religieuses juives pouvaient maintenir l'ordre dans l'enceinte sacrée sans faire immédiatement appel aux soldats romains.

INF381 · <https://schilo.org/inf381-la-garde-du-temple/>

Les romains — En l'an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d'Israël et prend Jérusalem.

INF004 · <https://schilo.org/inf004-les-romains/>

Le Sanhédrin — Le Sanhédrin était la plus haute instance religieuse, judiciaire et législative du judaïsme du Second Temple (IIe s. av. J.-C. – 70 ap. J.-C.). Composé de 71 membres et siégeant à Jérusalem, il interprétait la Torah, arbitrait les litiges majeurs et supervisait le calendrier hébraïque. Mentionné dans les Évangiles et décrit par la littérature rabbinique, il disparaît après 70 ap. J.-C. mais son modèle continue d'inspirer l'organisation et la pensée juridique juives.

INF003 · <https://schilo.org/inf003-le-sanhedrin/>

POUR ALLER PLUS LOIN

PARCOURS	Les Actes des Apôtres https://schilo.org/parcours/les-actes-des-apotres/
THÈME	Actes des Apôtres https://schilo.org/theme/actes-des-apotres/
THÈME	Ministère de Pierre https://schilo.org/theme/ministere-de-pierre/
SÉRIE	ADA - Actes des Apôtres https://schilo.org/serie/ada-actes-des-apotres/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ADA020 - La délivrance miraculeuse des apôtres https://schilo.org/ada020-la-delivrance-miraculeuse-des-apotres/
ÉTUDE SUIVANTE	ADA022 - La comparution devant le Sanhédrin https://schilo.org/ada022-la-comparution-devant-le-sanhedrin/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : <https://schilo.org/ada021-la-recherche-des-prisonniers/>, exportée le 27/10/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.